



Enregistrement, Traitement et Observation  
en Isère de la demande de Logement social

# Demande de logement

## Documents à joindre

### A – ETAT CIVIL ET SITUATION DE FAMILLE

Veillez fournir les copies intégrales des pièces suivantes pour le demandeur et le co-demandeur :

- Si vous êtes mariés ou si vous avez des enfants :
  - Le livret de famille
- Si vous êtes pacsés :
  - Le certificat de PACS
- Si vous êtes français :
  - La carte d'identité recto-verso
- Si vous êtes étranger :
  - La carte de séjour ou récépissé de demande
- *Le cas échéant : l'autorisation de résidence séparée ou le jugement de séparation ou l'ordonnance de non conciliation ou le jugement de divorce (ou extrait du jugement de divorce à demander au greffe de tribunal de grande instance)*
- *Le cas échéant : L'attestation de grossesse.*

### B – JUSTIFICATIFS DE RESSOURCES

Veillez fournir pour les personnes à loger les pièces suivantes ou copies intégrales :

- La notification des prestations de la CAF ( allocations familiales, API, ASF, RMI, AAH, PAJE, APL, AL...)
- Le justificatif de pension alimentaire et/ou de pension d'invalidité
- Le dernier et avant-dernier avis des impôts (imposition ou non imposition sur les revenus)
- 1 RIB (Relevé d'Identité Bancaire) ou RIP (Relevé d'identité postal)
- Pour les salariés :
  - Le contrat de travail ou une attestation de l'employeur
  - Les 3 derniers bulletins de salaire ou Indemnités journalières Sécurité Sociale
- Pour les artisans, commerçants ou indépendants :
  - L'inscription au registre du Commerce ou répertoire des métiers
  - Le dernier bilan d'activité
- Pour les enfants scolarisés et les étudiants
  - Le certificat de scolarité pour les plus de 16 ans ou la carte d'étudiant
  - Le justificatif de bourses
  - Le contrat de travail et les 3 derniers bulletins de salaire pour les étudiants salariés
- Pour les retraités
  - Justificatif de retraites principales et complémentaires
- Pour les chômeurs
  - La notification d'ouverture ou de refus des droits à l'ASSEDIC
  - Les 3 derniers avis de paiement

### C – LOGEMENT ACTUEL :

- Si vous êtes locataire :
  - L'attestation du propriétaire précisant que vous êtes à jour des loyers et charges (quittance)
  - Le dernier avis d'échéance du loyer
- Si vous êtes hébergé :
  - L'attestation d'hébergement ou une attestation sur l'honneur de la personne qui vous héberge
- Si vous êtes propriétaire :
  - Échéancier prêt bancaire
  - Compromis de vente, le cas échéant
  - Attestation du ou des organismes prêteurs précisant que l'accédant est à jour de ses remboursements